

2023

## REGLEMENT PARTICULIER

<i>ARTICLE 1 – ORGANISATION</i>	2
<i>ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS</i>	2
<i>ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES</i>	3
<i>ARTICLE 4 – TECHNIQUE</i>	4
<i>ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES</i>	4
<i>ARTICLE 6 – EQUIPAGE</i>	5
<i>ARTICLE 7 – BRIEFING</i>	5
<i>ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE</i>	5
<i>ARTICLE 9 – PARC FERMÉ</i>	6
<i>ARTICLE 10 – GRILLE DE DEPART</i>	7
<i>ARTICLE 11 – PROCEDURE DE DEPART</i>	7
<i>ARTICLE 12 – ARRETS AUX STANDS</i>	7
<i>ARTICLE 13 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR" – DRAPEAU ROUGE</i>	8
<i>ARTICLE 14 – ARRIVEE</i>	9
<i>ARTICLE 15 – CLASSEMENT - PODIUM</i>	9
<i>ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE</i>	9

## ARTICLE 1 – ORGANISATION

Peter Auto organise en 2023 une série Internationale FIA de cinq épreuves, conformément aux prescriptions du Code Sportif International et ainsi qu'aux prescriptions des règlements sportifs de la FIA et de la FFSA.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° IS/11-2023 en date du 13/01/2023.

### Le nom de la série est Endurance Racing Legends

Langue officielle : Seul le texte français approuvé par la FFSA fait foi.

## OFFICIELS

### A. Officiels permanents :

Peter Auto désignera les officiels permanents de la Série qui officieront à chaque épreuve de celle-ci, à savoir :

- Collège des Commissaires Sportifs :
  - o Président TBC TBC
  - o Membre TBC TBC
  - o Membre TBC TBC
- Directeur d'épreuve : TBC TBC
- Directeur d'épreuve adjoint : TBC TBC
- Commissaire Technique Responsable: Patrice CATALANO
- Commissaires Techniques adjoints : TBC TBC
- Relation Concurrents : TBC TBC



### B. Officiels non-permanents :

Les officiels suivants seront proposés par l'ASN et choisis en accord avec Peter Auto simultanément à la demande d'organisation d'une épreuve :

- Un Commissaire Sportif choisi parmi les licenciés de l'ASN concernée, c'est-à-dire sur le territoire de laquelle se dispute une épreuve de la Série,
- Un Directeur de Course,
- Un Chargé des Relations avec les Concurrents

### C. Commissaires Techniques :

Le Commissaire Technique responsable aura la charge des vérifications techniques et aura tout pouvoir sur les Commissaires Techniques nationaux (sous réserve d'accord avec l'ASN concernée et l'organisateur). Le Commissaire Technique responsable peut vérifier la conformité d'une voiture ou d'un concurrent à tout moment d'une épreuve.

## ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS

✧ **Inscription à la saison complète (soit 5 courses, dont Le Mans Classic) :**

**18 300€ si paiement comptant, ou 19 300€ si paiement différé.**

*(Les inscriptions doivent parvenir à l'Organisation avant le 31/03/2023).*

✧ **Inscription à chaque épreuve :**

- Course (hors Le Mans Classic) : **3 300 € soit 23,57€/min**  
*(Les inscriptions doivent parvenir à l'Organisation au minimum un mois avant chaque épreuve\*).*
- Le Mans Classic uniquement : **7 000 € (en fonction des places disponibles)**

*Un minimum de 2 participations à des épreuves Endurance Racing Legends organisées par Peter Auto sur la saison 2023 est obligatoire pour s'inscrire à la course du Mans Classic, sous réserve de places disponibles.*

✧ Pour être prises en compte, les inscriptions doivent :

- Etre accompagnées du montant des frais d'engagement.
- Etre accompagnées de la photocopie couleur de la totalité des pages du passeport technique émis par l'Organisation (Dans le cas d'une première participation à la série Endurance Racing Legends, le passeport technique ne sera validé qu'après inspection de la voiture par le Commissaire Technique responsable). Les passeports techniques FIA ou ACO seront également acceptés.
- Etre accompagnées des photocopies des licences des conducteurs.
- **Etre réalisées depuis l'espace membre Peter Auto.**

\* **Les dates limites d'engagement peuvent être prorogées. Les engagements se font uniquement sur invitation.**

Les pilotes devront prouver qu'ils ont l'expérience nécessaire pour rouler au sein du plateau Endurance Racing Legends.

Tout nouvel entrant souhaitant s'inscrire à une ou plusieurs courses dans la saison devra justifier de son expérience en compétition. Un pilote, ou un team, dont le comportement (dans les paddocks comme sur la piste) est contraire à l'esprit convivial et « Gentleman Driver » des courses historiques pourra se voir sanctionné ou exclu des meetings Peter Auto en cours d'année sur décision du Collège des Commissaires sportifs **et de l'Organisation.**

## ARTICLE 3 – VOITURES ADMISES

Toutes les voitures de 1994 à 2010 devront être munies d'un Passeport Technique émis par l'Organisation validé par le Commissaire Technique. Les voitures doivent obligatoirement être préparées selon les spécifications d'origine de la voiture en question ayant couru dans l'un des évènements ci-dessous.

### A. Voitures éligibles :

La série Endurance Racing Legends est ouverte à tous modèles ayant participé en période (1994-2010) aux évènements suivants (hors exceptions listées ci-dessous\*\*):

- ✧ 24 heures du Mans
- ✧ 24 heures de Daytona
- ✧ 12 heures de Sebring
- ✧ BPR Global GT Series (1994-1996)
- ✧ Le Mans Series (2006-2010)
- ✧ FIA GT (1997-2009)
- ✧ IMSA (WSC 1994-1997) / PSCR (1998) / USRRC (1998)
- ✧ American Le Mans Series (1999-2010)
- ✧ International Sports Racing Series (1997-1998) / Sports Racing World Cup (1999-2000) / FIA Sportscar Championship (2001-2003)
- ✧ LMES (2001, 2003-2005)

\*\*Exceptions (non-éligibles)

- ✧ LMP1/LMP2 post 2005
- ✧ GT3
- ✧ Ferrari Challenge
- ✧ Porsche Supercup/Carrera Cup
- ✧ Daytona GTD
- ✧ Daytona Prototypes

Les concurrents devront apporter la preuve que la configuration de la voiture correspond au règlement technique d'un des championnats ou séries ou épreuves éligibles dans lequel la voiture, ou le modèle de voiture, a participé. Par preuve, sont entendus les règlements techniques des championnats, séries et épreuves éligibles dans lesquels la voiture, ou le modèle de voiture, a participé, ainsi que les copies des décisions de l'ACO ou de la FIA concernant l'évolution de la BoP du modèle considéré.

### B. Classes :

Les voitures seront réparties selon les règles suivantes :

- Classe LMP1A : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP1/LMP875/WSC/LMP900/LMGTP de 1994 à 1999
- Classe LMP1B : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP1/SR1/LMP900/LMGTP de 2000 à 2005
- Classe LMP2A : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP2/ LMP650 de 1994 à 1999
- Classe LMP2B : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP2/SR2/LMP675 de 2000 à 2005
- Classe GT1A : Voitures de type GT1/GTS (ACO/FIA) ou GTS-1 (IMSA) de 1994 à 1999
- Classe GT1B : Voitures de type GTS/GT1 (ACO) ou GT/GT1 (FIA) de 2000 à 2010
- Classe GT2A : Voitures de type GT2/GT (ACO/FIA) ou GTS-2 (IMSA) de 1994 à 1999
- Classe GT2B : Voitures de type GT/GT2 (ACO) ou N-GT/GT2/G2 (FIA) de 2000 à 2005
- Classe GT2C : Voitures de type GT2 (ACO) ou GT2/G2 (FIA) de 2006 à 2010
- Classe Invitation – une invitation à courir dans cette classe se fera à la seule discrétion de l'Organisation.

Les voitures de la classe Invitation seront des modèles considérés par l'Organisation comme :

- a) Ayant un intérêt historique ou technique particulier,
- b) Représentant un intérêt particulier pour l'Organisation.

Toute voiture préparée dans une configuration postérieure à la limite de chaque classe d'âge du présent règlement, ou issue d'un championnat national, ou issue d'une épreuve internationale non éligible, sera soumise à l'approbation de l'Organisation. Elle sera reclassée dans la catégorie supérieure, basculée en classe invitation, ou exclue du classement si cela n'est pas possible. L'Organisation se réserve également le droit d'appliquer n'importe quel facteur d'équilibre de performance qu'elle jugera utile.

Toutes les voitures, hormis celles de la classe Invitation, sont susceptibles de marquer des points au classement de saison. L'Organisation se réserve le droit d'appliquer n'importe quel facteur d'équilibre de performance qu'elle jugera utile pour la classe Invitation. Les voitures concourant dans la classe Invitation ne pourront marquer de points au classement de saison ou recevoir des récompenses.

Une voiture ne pouvant justifier de son éligibilité dans l'une des classes Proto A ou B, GT1 A ou B, GT2 A ou B, ou ne s'étant pas soumise aux contrôles nécessaires demandés par le commissaire technique pourra être soit refusée, soit intégrée d'office en classe Invitation jusqu'à ce que la preuve de son éligibilité soit apportée. Tout autre type de voiture pourra être admis à la seule discrétion de l'Organisation. Sont également éligibles en classe Invitation les voitures dont les combinaisons châssis/moteurs diffèrent de celles de périodes.

**Les autos considérées et/ou identifiées comme répliques ou continuations pourront être acceptées à courir sur la seule décision de l'Organisation.**

**Seule l'Organisation sera à même de déterminer si une auto doit être considérée comme réplique ou continuation.**

**Les autos considérées et/ou identifiées comme répliques ou continuations seront automatiquement versées dans la classe « Invitation » ou se verront attribuer un handicap en temps selon le barème figurant sur l'annexe Handicaps.**

**Les continuations seront identifiées par un « C » apposé à la description de la voiture sur les documents officiels.**

### **C. Changement de voiture lors d'un meeting : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs.**

Le changement de voiture (voiture de réserve) est autorisé sous réserve d'avoir effectué les vérifications techniques de cette voiture et que la demande soit formulée par écrit au Directeur de course qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation. Si le changement est accepté, la voiture partira en fond de grille ou à une position déterminée par la Direction de Course.

La demande doit être formulée au plus tard :

- deux heures avant le départ de la 1ère séance d'essais qualificatifs,
- deux heures avant le départ de la 2ème séance d'essais qualificatifs. (Les temps réalisés à la 1ère séance d'essais seront supprimés),
- deux heures avant le départ de la course (dans ce cas la voiture partira en fond de grille ou selon décision de la Direction de Course pour raisons de sécurité).

### **ARTICLE 4 – TECHNIQUE - Voir règlement technique spécifique au Endurance Racing Legends. (Annexe 1)**



Les voitures présentées aux vérifications techniques doivent être conformes **aux spécifications de période** pour ce modèle et conformes au Passeport Technique émis par l'Organisation. Chaque concurrent devra remplir et émettre une déclaration de cylindrée et de poids.

**Le poids, la cylindrée, les brides d'admission et la garde au sol des voitures peuvent être contrôlés à tout moment de l'épreuve à l'initiative du Commissaire Technique Responsable et/ou sur décision du collège des Commissaires Sportifs. Si une voiture est déclarée non conforme au règlement technique ou au Passeport Technique, l'absence de gains de performance ne sera jamais considérée comme un élément valable de défense. L'équipement des pilotes devra être conforme aux prescriptions de l'Annexe L du Code Sportif International 2023.**

### **ARTICLE 5 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Présentation obligatoire des documents suivants :

- ◇ Licence Pilote : **-Licence Internationale ITC-C – Minimum requis pour toutes les classes GT**  
**-Licence Internationale IT-B – Minimum requis pour toutes les classes Prototype**

#### **◇ Passeport Technique délivré par l'Organisation en cours de validité.**

L'organisateur se réserve le droit d'accepter une voiture dont la demande de Passeport Technique est en cours.

- ◇ Les stickers qui seront remis lors des vérifications administratives devront impérativement être collés sans découpage (sauf exception justifiée) sur les voitures.
- ◇ Les autos pouvant justifier d'un palmarès de période pourront demander à conserver leur(s) numéro(s) de course de période (sous réserve que le numéro soit disponible) à condition de le déclarer à l'inscription.
- ◇ La publicité autre que la livrée d'origine de la voiture doit respecter les préconisations de l'article 2.1.9 de l'Annexe K de la FIA.
- ◇ Toute autre publicité hors livrée d'origine de la voiture devra recevoir l'accord écrit de l'Organisation.
- ◇ Les marques et sponsors entrant en concurrence avec les sponsors officiels de la série pourront être refusés.



#### **Les bandeaux de parebrises publicitaires sont interdits (sauf livrée de période).**

Toute voiture ne respectant pas les règles sur la publicité pourra se voir interdire le départ de la course.

- ◇ La présentation d'une voiture aux vérifications techniques sera considérée comme une déclaration implicite de conformité au présent règlement.
- ◇ Le(s) réservoir(s) de sécurité sont obligatoire selon l'Annexe J de période de la FIA.
- ◇ Une attestation de validité du/des réservoirs de sécurité sera demandée lors de la 1<sup>ère</sup> participation.
- ◇ La présence de 2 extincteurs de 6KG poudre à proximité de chaque voiture est obligatoire dans le paddock. En l'absence de ce dispositif, le concurrent ne sera pas admis aux essais qualificatifs.
- ◇ Le port d'un dispositif de retenue frontal de la tête (RFT/FHR) de type HANS est obligatoire.

#### **Caméras embarquées:**

Le montage de caméras embarquées est autorisé. Le montage de caméra(s) embarquée(s) devra respecter les prescriptions d'installation présentées dans l'Article 4.15 du Règlement Technique.

L'Organisation se réserve le droit d'installer une ou plusieurs caméras embarquées à l'intérieur et ou à l'extérieur des voitures. Les images recueillies pourront être utilisées par l'Organisation à des fins de promotion et diffusées sans accord préalable du concurrent et/ou pilotes sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'organisateur.

L'Organisation se réserve le droit de récupérer les images enregistrées par les caméras embarquées propres aux équipages installées par leurs propres moyens à bord des voitures. Les images recueillies pourront être utilisées par l'Organisation à des fins de promotion et diffusées sans accord préalable du concurrent et/ou pilotes sur les réseaux sociaux, sites internet ou tout autre moyen choisi par l'organisateur.

Les images recueillies par les caméras installées par l'Organisation ou par les équipages pourront être utilisées à des fins sportives, sur demande de la Direction de Course ou du Collège des Commissaires, pour l'étude de tout fait de course.

## ARTICLE 6 – EQUIPAGE

- ✧ **L'esprit des courses historiques doit être respecté à tout moment, il est donc demandé à ce que le propriétaire de la voiture, s'il fait partie de l'équipage, pilote au minimum 50% de la durée de la course.**
- ✧ L'équipage peut être composé d'un ou deux pilotes. Dans ce cas, ils seront désignés « Pilote 1 » et « Pilote 2 »
- ✧ Un changement de pilote ou un arrêt au stand dans le cas d'un pilote courant seul, est obligatoire.
- ✧ Dans le cas d'un équipage de 2 pilotes, la voiture sera placée sur la grille en fonction du temps moyen prenant en compte le meilleur temps au tour pour chacun des 2 pilotes (=moyenne des deux meilleurs temps de l'équipage).
- ✧ Si un équipage déclare deux pilotes lors des vérifications administratives, ces deux pilotes devront participer à toutes les sessions, qualifications et courses.  
Dans le cas contraire, et si seulement l'un des deux pilotes participe aux séances de qualifications, la voiture sera positionnée en fond de grille.  
Si plusieurs voitures se trouvent dans cette situation, la grille sera établie en prenant en compte le meilleur temps de chaque voiture, la plus rapide étant positionnée derrière la dernière voiture non pénalisée.
- ✧ Si une voiture régulièrement qualifiée ne prend pas le départ de la course sans que l'équipage en ait informé au préalable le collège des commissaires sportifs au minimum deux heures avant le départ de la course, l'équipage ne pourra prétendre aux points de départ.
- ✧ Dans le cas d'un équipage de deux pilotes, et dans le cas où chacun des deux pilotes souhaite participer respectivement à la totalité d'une course, soit Pilote 1 sur la course 1 et Pilote 2 sur la course 2, le pilote 1 devra obligatoirement participer à la première séance de qualification afin d'établir son temps pour la grille de départ de la course 1, et le pilote 2 à la seconde séance de qualification afin d'établir la grille pour la course 2.
- ✧ Les souhaits de participation à chacune des courses devront être obligatoirement renseignés sur la fiche Pilote lors de vérifications administratives.
- ✧ En cas de changement en cours d'épreuve, l'équipage sera tenu d'informer le collège au minimum 3 heures avant le départ de la première course. Dans le cas contraire, l'équipage pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs.
- ✧ Les équipages ne respectant pas ces règles se verront pénaliser par le collège des commissaires sportifs.
- ✧ L'Organisation classera les pilotes en catégorie Elite selon les conditions du tableau figurant sur l'annexe Handicaps. Les pilotes classés comme Elite en seront informés et les handicaps seront appliqués pour la course.
- ✧ Un handicap de temps sera ajouté au temps d'arrêt obligatoire aux stands pour toute voiture dont l'équipage comprend au moins 1 pilote considéré comme Elite, selon le barème figurant sur l'annexe Handicaps.

**Les concurrents identifiés comme Elite pourront prétendre aux cérémonies de podium mais ne pourront marquer de points au classement saison.**

### **Changement d'un membre de l'équipage : soumis à l'approbation des Commissaires Sportifs.**

- ✧ Le changement d'un membre de l'équipage est autorisé au plus tard une heure avant le départ de la 1ere séance d'essais qualificatifs sous réserve de vérification administrative. Une demande écrite devra être adressée au Directeur de Course qui transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour approbation.

## ARTICLE 7 – BRIEFING

- ✧ Les pilotes sont tenus d'assister au briefing du Directeur de Course,
- ✧ Toute absence au briefing pourra être sanctionnée par une amende de 100€ et pourra entraîner le refus du départ de la course selon la décision du collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 8 – ESSAIS – COURSE



Aucun comportement agressif ou dangereux ne sera toléré sur la piste.

Un pilote dont le comportement sera jugé dangereux pourra être exclu de l'épreuve et/ou de l'épreuve suivante par les Commissaires Sportifs, sans remboursement des droits d'inscription.

**Tout contact entre deux véhicules sur la piste, que ce soit aux essais ou en course, fera l'objet d'une enquête de la Direction de Course, laquelle pourra, à sa discrétion, demander ou non une sanction à l'encontre du pilote jugé fautif, au Collège des Commissaires Sportifs. Les voitures devront dans tous les cas être présentées à nouveau aux Commissaires Techniques.**

**Cependant, il n'y aura aucune recherche de responsabilité si la Direction de Course déclare l'incident comme fait de course.**

**L'Organisation pourra demander au concurrent jugé responsable de dommages causés volontairement à un autre véhicule la prise en charge du montant des réparations de ce véhicule jusqu'à hauteur de 50% du coût total.**

**Les voitures devront dans tous les cas être présentées à nouveau aux Commissaires Techniques.**

**Les concurrents dont la voiture a été endommagée par un pilote dont le comportement pourrait être jugé trop agressif, doivent obligatoirement se faire connaître à la direction de course dans les deux heures suivants la fin de la session en cause. Aucune réclamation ne pourra être acceptée au terme de ces deux heures**

Par son inscription, le concurrent reconnaît que les sports mécaniques présentent des risques qu'il accepte en toute connaissance de cause.

Le concurrent s'engage à décharger Peter Auto de toute responsabilité en cas d'accident survenu sur la piste ou dans le paddock, de vol, de dommage matériel ou corporel qu'il pourrait subir ou qui pourraient affecter les biens lui appartenant.

Pilotes et voitures doivent avoir satisfaits aux vérifications administratives et techniques pour participer aux différentes séances.

Mugello Classic / Spa Classic/ Dix Mille Tours / Estoril Classics :

➤ Il y aura deux séances d'essais qualificatifs de 40'.

➤ Il y aura deux courses de 40'.

Le Mans Classic :

➤ Il y aura deux séances d'essais qualificatifs de 30'.

➤ Il y aura une course de 45' et une course « sprint » de 30', sans arrêt obligatoire ni changement de pilote.

✧ Non-respect de la route de course :

En essais: 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement.

2<sup>e</sup> infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.

3<sup>e</sup> infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.

En course : 1<sup>ère</sup> infraction : avertissement.

2<sup>e</sup> infraction : 45 secondes ajoutées au temps de course.

3<sup>e</sup> infraction : 90 secondes ajoutées au temps de course.

✧ Franchissement de la ligne blanche en sortie des stands ;

○ 1<sup>ère</sup> infraction : temps équivalent à un drive-through

○ 2<sup>ème</sup> infraction : 1 min de pénalité

○ 3<sup>ème</sup> infraction : à la discrétion des commissaires sportifs

✧ Il est interdit de dépasser une voiture après le passage sous le damier en course comme aux essais.

En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.

En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.

✧ Il est interdit de passer une deuxième fois sous le damier en course comme aux essais.

Après examen de la situation par la Direction de Course, les pilotes s'exposent à une pénalité de :

En essais: Annulation du meilleur temps de la séance concernée.

En course : 45 secondes ajoutées au temps de course.

✧ En raison de la grande disparité existante entre les performances des véhicules composant la grille et les niveaux de pilotage, il est demandé aux concurrents de se servir des rétroviseurs.

Par ailleurs, en cas d'incident, la règle de la route de course sera utilisée par la Direction de Course pour déterminer les éventuelles responsabilités. Toute question relative à la route de course pourra être évoquée lors du briefing.

## ARTICLE 9 – PARC FERMÉ

L'Organisation pourra décider la mise en place ou non d'un parc fermé. Dans le cas de sa mise en place, les voitures seront maintenues en parc fermé selon les conditions définies par l'Article 2.5 du Code Sportif International de la FIA après chaque séance de qualification et chaque course, dans une zone définie par l'Organisation. La non présentation d'une voiture au parc fermé pourra entraîner des sanctions qui peuvent aller jusqu'à la disqualification, sauf accord des Commissaires Sportifs. L'Organisation se réserve le droit de sélectionner une voiture afin de procéder à toutes les vérifications techniques qu'elle jugera nécessaire. Si les voitures sont autorisées à regagner leur box, elles seront considérées comme étant en parc fermé dans leur box, avec des obligations similaires à celles d'un parc fermé dans une zone définie.

Lors des qualifications, dans le cas d'un équipage de deux pilotes, et si en raison des conditions de piste ou d'un problème technique avéré et justifié sur la voiture, l'un des pilotes n'est pas en mesure de réaliser au minimum 3 tours lancés, la grille sera établie en prenant en compte le meilleur temps de l'autre pilote. Seul le collège des commissaires sportifs pourra décider si les conditions de piste ou le problème technique relevé nécessitent l'application de cette règle.

## ARTICLE 10 – GRILLE DE DEPART

- ✧ Elle est établie en fonction du meilleur temps réalisé toutes séances d'essais qualificatifs confondues dans le cas d'un équipage composé d'un seul pilote, ou de la moyenne du meilleur temps de chacun des deux pilotes dans le cas d'un équipage composé de deux pilotes.
- ✧ Elle sera du type 2-2 en ligne. Chaque pilote doit garder la ligne (côté extérieur ou intérieur de la piste) qui lui a été attribuée durant le tour de formation, et ce jusqu'au franchissement de la ligne de chronométrage.

## ARTICLE 11 – PROCEDURE DE DEPART

- ✧ Le départ sera donné lancé 2x2 derrière la Safety Car.
- ✧ Les voitures quittent la pré-grille, effectuent un tour de reconnaissance et prennent place sur la grille de départ.

Le Directeur de Course peut autoriser plusieurs tours de reconnaissance s'il le juge utile.

La procédure du compte à rebours s'effectuera comme suit :

- 12 minutes : ouverture de la sortie des stands dans 2 minutes. Signal sonore.
- 10 minutes : ouverture de la sortie des stands. Signal sonore.
- 7 minutes : fermeture de la sortie des stands dans 2 minutes. Signal sonore.
- Panneau 5 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- Panneau 3 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- Panneau 2 minutes + signal sonore avant le départ du tour de formation.
- 1 minute avant le départ du tour de formation : Evacuation de la grille.
- Panneau "30 secondes" + signal sonore avant le départ du tour de formation.

- Drapeau vert :

Départ du tour de formation derrière la voiture pilote ; les voitures doivent conserver leur place dans les deux files et rester en file indienne les unes derrière les autres sur les deux files constituées.

A l'extinction de la rampe lumineuse du pace car, interdiction de zigzaguer mise sur deux files en rangs serrés.

- Les voitures continueront seules à la suite de la voiture en pole position à une vitesse comprise entre 70 km/h minimum et 90 km/h maximum.
  - Le feu rouge sera allumé pendant le tour de formation.
  - Le départ de la course sera donné au feu vert.
  - Aucune voiture ne pourra en dépasser une autre avant le passage de la ligne de chronométrage.
- Pénalité – 60 secondes par position gagnée seront rajoutées au temps de course.

## ARTICLE 12 – ARRETS AUX STANDS

### 12.1 Vitesse dans la pitlane

La vitesse est limitée sur la voie des stands. Elle sera annoncée lors du Briefing.

- Pénalités

a) Essais privés:

- 1<sup>ère</sup> infraction : Arrêt de 30 secondes dans la zone de stop and go, moteur en marche
- 2<sup>ème</sup> infraction : Arrêt de deux minutes dans la zone de stop and go, moteur arrêté
- 3<sup>ème</sup> infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)

b) Essais qualificatifs :

- 1<sup>ère</sup> infraction : Annulation du meilleur temps de la séance concernée.
- 2<sup>ème</sup> infraction : Annulation de tous les temps de la séance concernée.
- 3<sup>ème</sup> infraction : A la discrétion des commissaires sportifs (exclusion possible)

c) Course :

- Dépassement  $\leq$  10km/h : temps équivalent à un drive through
- Dépassement  $>$ 10 km/h et  $\leq$  15km/h : 1min de pénalité
- Dépassement  $>$ 15 km/h : 1min30s de pénalité

**12.2 Ravitaillements** : ils sont interdits durant la course. Pénalité : Pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Le Directeur de Course peut autoriser exceptionnellement, et sous conditions, une dérogation à cette règle.

**12.3 Changement de pilote ou arrêt obligatoire** : Un arrêt aux stands est obligatoire **entre la 15<sup>ème</sup> (15m:00s) et la 25<sup>ème</sup> (24m:59s) depuis le départ de la course.**

Si un pilote court seul l'intégralité de la course, il devra néanmoins s'arrêter à son stand dans les mêmes conditions.

- Toutes les voitures (un ou deux pilotes) devront respecter un temps d'arrêt minimum **d'une minute** + le temps nécessaire pour parcourir la pitlane à la vitesse maximum autorisée.

Ce temps étant fonction de la longueur de la pitlane, il sera communiqué lors du briefing de chaque épreuve.

Il sera calculé par les chronométrateurs entre la boucle de chronométrage signalée en entrée de pitlane et la boucle en sortie de pitlane.

#### Conditions de l'arrêt :

- 1-arrêt de 1 minute au stand + temps de parcours à la vitesse maximum autorisée entre les deux boucles.
- 2-aucun arrêt autre qu'au stand ne sera autorisé sur la pitlane.

#### Pénalités :

- arrêt hors fenêtre = 1 tour de pénalisation.
- pas d'arrêt = 3 tours de pénalisation.
- Arrêt inférieur au minimum indiqué : 3 fois la différence du temps constatée.

### ARTICLE 13 – NEUTRALISATION – "SAFETY CAR" – DRAPEAU ROUGE

#### 13.1 - Responsabilité :

Le "Safety-Car" ne peut être mis en service pour neutraliser la course que sur décision du Directeur de Course exclusivement.

#### 13.2 - Identification du "Safety-Car":

- a/ Un "Safety-Car" est utilisé sur le circuit ;
- b/ Le "Safety-Car" porte à l'arrière et sur les côtés l'inscription "Safety-Car" ;

#### 13.3 - Procédure :

- 13.3.1 - Sur ordre du Directeur de Course, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités jusqu'à la fin de l'intervention des "Safety-Car". Les feux jaunes clignotants seront allumés sur la ligne de départ et autour du circuit ;
- 13.3.2 - Dès le début de l'intervention, un panneau "S.C." ("Safety-Car") sera présenté à tous les postes ;
- 13.3.3 - Le "Safety-Car", gyrophares jaunes allumés, pénétrera aussitôt sur la piste de préférence devant la voiture en tête de la course.
- 13.3.4 - Toutes les voitures en course doivent se mettre en file derrière la voiture de sécurité à une distance inférieure à 5 longueurs de voiture. Il est absolument interdit de dépasser sur la piste, à moins qu'une voiture n'y soit invitée par la voiture de sécurité.
- 13.3.5 - La sortie des stands sera fermée et sera rouverte quelques secondes après chaque passage du peloton devant les stands.

#### 13.4 - Arrêts aux stands :

- 13.4.1 - Pendant l'intervention du "Safety-Car", les voitures en course peuvent s'arrêter à leur stand. Elles peuvent rejoindre la course seulement lorsque le feu vert est allumé à la sortie des stands après le passage de la dernière voiture de la file suivant le "Safety-Car";
- 13.4.2 - Une voiture rejoignant la course rattrapera la file des voitures suivant le "Safety-Car" et se placera en dernière position.

#### 13.5 - Fin d'intervention :

- 13.5.1 - La fin de l'intervention du "Safety-Car" est de la responsabilité du Directeur de Course.
- 13.5.2 - Lorsque le directeur de course rappellera la voiture de sécurité, elle éteindra tous ses gyrophares, ce sera le signal pour les pilotes qu'elle rentrera dans la voie des stands à la fin de ce tour. A ce moment-là, la première voiture de la file derrière la voiture de sécurité pourra imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de 5 longueurs de voiture derrière elle. Lorsque la voiture de sécurité approchera de l'entrée des stands, les drapeaux jaunes et les panneaux SC aux postes de surveillance seront retirés et les drapeaux verts agités seront déployés pendant un tour au maximum.
- 13.5.3 - Les dépassements sont formellement interdits jusqu'au moment où les voitures passent devant les drapeaux verts sur la ligne de chronométrage.
- 13.5.4 - Chaque tour couvert pendant l'intervention du "Safety-Car" est compté pour la course.

#### Les dépassements sont interdits sous Safety-Car :

##### ✧ Pénalités

- Essais : recul de 4 places sur la grille de départ
- Course : pénalité équivalent en temps d'un drive through selon la longueur de la pitlane, sauf avis contraire des commissaires sportifs.

#### 13.6 – Drapeau rouge - Arrêt de la course et nouveau départ :

Avant la fin du 2ème tour, et pour quelque raison que ce soit, si la course est interrompue, le drapeau rouge sera présenté agité aux concurrents. Les véhicules reprennent place sur la grille de départ selon la grille d'origine.  
A plus de 2 tours et à moins 75 %, les véhicules s'arrêtent en amont de la ligne de départ à l'emplacement indiqué par les Commissaires de Piste puis reprennent place sur la grille de départ selon la grille établie d'après le classement au tour précédent l'arrêt.  
Dans les deux cas, les interventions sur les voitures ne sont autorisées qu'à la présentation du panneau "Stop Moteur" et la procédure reprend à la présentation du panneau "Moteur".

### 13.7 – Drapeau jaune :

Un drapeau jaune est présenté agité uniquement sur les instructions du Directeur de Course. Le drapeau jaune indique un danger. Il peut être présenté aux concurrents de deux manières distinctes :

- Un seul drapeau agité : Danger sur le bord ou une partie de la piste : Réduire la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ;
- Deux drapeaux agités : Danger obstrue totalement ou partiellement la piste, présence de commissaires travaillant sur ou proche de la piste : Réduire drastiquement la vitesse, interdiction de doubler, se préparer à devoir changer de direction ou à s'arrêter.

Les dépassements sont interdits entre le premier drapeau jaune et le drapeau vert déployé après l'incident.

#### ✧ Pénalités

- Essais : recul de 4 places sur la grille de départ
- Course : pénalité équivalent en temps d'un drive through selon la longueur de la pitlane, sauf avis contraire des commissaires sportifs.

### **13.8 – Neutralisation de session d'essais ou de qualifications – Procédure Full Course Yellow**

Uniquement lors des sessions d'essais ou de qualifications :

Pour toutes raisons de sécurité (voiture arrêtée dans un endroit dangereux, intervention de véhicules de piste, intervention de commissaires sur la piste ou à proximité immédiate ou toute autre situation similaire), un message FCY (Full Course Yellow) sera affiché, les drapeaux jaunes agités et des panneaux FCY montrés à tous les postes de commissaires.

Toutes les voitures devront immédiatement ralentir jusqu'à 80 km/h (ou 60 km/h si besoin). Tout dépassement, sauf pour raisons de sécurité acceptées en tant que telles par le Directeur de Course ou par les Commissaires Sportifs, sera interdit. Toutes les voitures en course devront se mettre en file et maintenir une vitesse constante. Tout dépassement de la vitesse imposée sera signalé aux Commissaires Sportifs et une pénalité pourra être infligée. L'entrée et la sortie de la voie des stands resteront ouvertes. Une fois le problème résolu, les drapeaux verts seront agités. Si le problème persiste, la voiture de sécurité pourra être déployée.

### **ARTICLE 14 – ARRIVEE**

Le drapeau à damier est présenté à la voiture en tête de la course à l'issue de la 30<sup>ème</sup> de course

### **ARTICLE 15 – CLASSEMENT - PODIUM**

Il sera établi un podium à la fin de chaque course pour les 3ers du scratch.

Les vainqueurs de chacune des 9 classes seront également récompensés.

Les récompenses seront en fonction du nombre d'engagés en course pour chaque classe.

Pour être classée, la voiture doit avoir parcouru 75% de la distance franchie par le vainqueur.

**2 courses indépendantes** : la grille de départ de chaque course est établie en fonction de l'ensemble des temps de qualification. Il n'y a pas d'autre relation entre chaque course (le classement de la première course n'influe pas sur la grille de départ de la seconde).

L'ordre dans lequel les pilotes souhaitent participer aux courses doit être communiqué à la Direction de course deux heures avant le départ de la première course.

Une remise des prix finale récompensant les vainqueurs de chaque classe sera organisée à la fin de la saison.

### **ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE, ANNULATION D'UNE EPREUVE**

En cas de force majeure, ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit de procéder à tous les changements nécessaires durant une épreuve, ordonnés ou non par les autorités, et à annuler toute épreuve en cas de circonstances extraordinaires, sans remboursement des engagements.

# ANNEXE 1

## Règlementation technique Endurance Racing Legends 2023

Nous vous rappelons que nous tenons à ce que les voitures roulent **dans des spécifications de période.**

Le respect de l'origine et la conformité sont les fondements de l'esprit de nos courses.

Des contrôles fréquents (poids, cylindrées, garde au sol, brides d'admission...) seront effectués tout au long de l'année, afin d'offrir à tous les concurrents une équité sportive optimale. Un système de pénalités permettra aux pilotes non-conformes (sauf éléments de sécurité) de participer à la course sans perturber les résultats sportifs des autres voitures.

Chaque pénalité appliquée, entrainera un délai de mise en conformité pour les courses à venir.

En cas de non-respect des remarques précédemment faites par les Commissaires Techniques, les pénalités seront renforcées et pourront aller jusqu'à la disqualification.

### Eligibilité

La série Endurance Racing Legends est une série sur Invitation et les engagements sont à la seule discrétion de l'Organisation.

L'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de décliner tout engagement ainsi que de déterminer sa classe pour chaque voiture, sans en préciser le(s) motif(s).

Toutes les voitures devront être munies d'un Passeport Technique visé par le Commissaire Technique et validé par l'Organisation. Les passeports techniques FIA et ACO seront également acceptés.

Le passeport technique devra obligatoirement indiquer quelle réglementation et année d'application correspondent à la spécification de période revendiquée selon la configuration de la voiture, notamment en ce qui concerne le poids, la cylindrée de la voiture et les dimensions des brides d'admission.

### A. Voitures éligibles :

La série Endurance Racing Legends est ouverte à tous modèles ayant participé en période (1994-2010) aux événements suivants (hors exceptions listées ci-dessous\*\*):

- ✧ 24 heures du Mans
- ✧ 24 heures de Daytona
- ✧ 12 heures de Sebring
- ✧ BPR Global GT Series (1994-1996)
- ✧ Le Mans Series (2006-2010)
- ✧ FIA GT (1997-2009)
- ✧ IMSA (WSC 1994-1997) / PSCR (1998) / USRRC (1998)
- ✧ American Le Mans Series (1999-2010)
- ✧ International Sports Racing Series (1997-1998)/ Sports Racing World Cup (1999-2000) /FIA Sportscar Championship (2001-2003)
- ✧ ELMS (2001), LMES (2003-2005)

\*\*Exceptions (non-éligibles)

- ✧ LMP1/LMP2 post 2005
- ✧ GT3
- ✧ Ferrari Challenge
- ✧ Porsche Supercup/Carrera Cup
- ✧ Daytona GTD
- ✧ Daytona Prototypes



### B. Classes :

Les voitures seront réparties selon les règles suivantes ::

- ✧ Classe LMP1A : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP1/LMP875/WSC/LMP900/LMGTP de 1994 à 1999
- ✧ Classe LMP1B : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP1/SR1/LMP900/LMGTP de 2000 à 2005
- ✧ Classe LMP2A : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP2/ LMP650 de 1994 à 1999
- ✧ Classe LMP2B : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP2/SR2/LMP675 de 2000 à 2005
- ✧ Classe GT1A : Voitures de type GT1/GTS (ACO/FIA) ou GTS-1 (IMSA) de 1994 à 1999
- ✧ Classe GT1B : Voitures de type GTS/GT1 (ACO) ou GT/GT1 (FIA) de 2000 à 2010
- ✧ Classe GT2A : Voitures de type GT2/GT (ACO/FIA) ou GTS-2 (IMSA) de 1994 à 1999
- ✧ Classe GT2B : Voitures de type GT/GT2 (ACO) ou N-GT/GT2/G2 (FIA) de 2000 à 2005
- ✧ Classe GT2C : Voitures de type GT2 (ACO) ou GT2/G2 (FIA) de 2006 à 2010
- ✧ Classe Invitation – une invitation à courir dans cette classe se fera à la seule discrétion de l'Organisation.

Les voitures de la classe Invitation seront des modèles considérés par l'Organisation comme :

- c) Ayant un intérêt historique ou technique particulier
- d) Représentant un intérêt particulier pour l'Organisation.

L'organisation se réserve le droit d'appliquer tous facteurs d'équilibre de performance qu'elle jugera utile pour l'homogénéisation du plateau. Les voitures courant dans la classe Invitation ne pourront prétendre à marquer des points au classement.

La décision d'éligibilité d'une voiture à concourir et la classe qui lui sera attribuée sont à la seule discrétion de l'Organisation.

Toutes les voitures doivent avoir un passeport technique émis par l'Organisation pour la saison. Les frais d'émission des passeports techniques seront définis par l'Organisation.

Pour être éligible, une voiture doit être présentée dans la même spécification telle que celle indiquée dans le Passeport Technique. Cela comprend la configuration aérodynamique et le groupe motopropulseur. Des modifications de la configuration d'origine peuvent être autorisées par l'Organisation. Le demandeur devra motiver sa demande (fiabilité, sécurité, manque de disponibilité de pièces...).

La demande de Passeport Technique devra inclure tous les détails liés à l'historique de la voiture en compétition et à sa configuration, et illustré par des photographies.

Les voitures ne pouvant justifier d'un historique en compétition pourront être acceptées si elles respectent les spécifications techniques, les configurations aérodynamiques et les livrées correspondantes aux périodes de référence. Dans le cas contraire, les inscriptions seront refusées ou les voitures intégrées à la classe Invitation.

Dans le cas d'un nombre de demandes supérieur au nombre d'engagés autorisés, priorité sera donnée dans l'ordre suivant:

- Voitures ayant un historique prouvé
- Voitures sans historique prouvé

L'Organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'une voiture dont elle jugerait le niveau de préparation insuffisant.

Les voitures doivent être présentées en bon état cosmétique, peintes dans les livrées conformes au Passeport Technique. Tout dommage de carrosserie doit être réparé avec un haut niveau de qualité.

## ARTICLE 4 – TECHNIQUE

### 4.1 Roues - Pneumatiques

Le nombre de pneumatiques neufs est limité à deux trains de slicks par voiture et par événement. Les trains de pneus usagés sont autorisés sans limitation. Tout train de pneumatiques usagés devra être identifié et son état vérifié par les contrôleurs techniques avant les qualifications. Les concurrents auront l'obligation de remplir la fiche de marquage des pneumatiques utilisés durant l'épreuve, et de remettre cette fiche au Commissaire Technique avant le début des essais qualificatifs. Tout manquement à ces dispositions pourra entraîner l'application de pénalités sur décision du Collège des Commissaires Sportifs.

Les couvertures chauffantes et autres matériels de maintien en température des pneumatiques sont autorisés uniquement à proximité immédiate des boxes. Leur présence est interdite sur la piste.

Les diamètres de roues sont libres mais doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'Organisation.

Les Porsche 996 GT3 R / RS / RSR sont soumises à une réglementation particulière en fonction de leur année de spécification. Se référer au Bulletin Technique spécifique Porsche 996 GT3.

### 4.2 Moteurs et cylindrées

Toutes les voitures participantes doivent être équipées de moteurs du même type et de la même cylindrée que ceux utilisés en période. Il est permis d'utiliser les évolutions moteurs disponibles à l'époque, et d'utiliser des composants de la même famille de moteurs. Les pièces modernes disponibles dans le commerce telles que pistons, bielles, soupapes, etc...nécessaires à la maintenance des moteurs sont autorisées, mais ces pièces doivent être du même type que les pièces utilisées en période.

Toute voiture préparée dans une **configuration postérieure** à la limite de chaque classe d'âge du présent règlement sera reclassée dans la catégorie supérieure, basculée en Classe Invitation, ou exclue du classement si cela n'est pas possible.

A tout moment, l'Organisation pourra demander copie des acquisitions de données afin de vérifier le respect des régimes maximums. En cas d'observation de dépassement de régime multiples ou en l'absence de données, des pénalités pourront être appliquées pour la voiture concernée.

Pour les voitures ayant eues leurs configurations moteur changées pour un autre type de moteur également utilisé en période, elles ne seront autorisées à courir qu'après vérifications par le commissaire technique avec délivrance d'un passeport technique et approbation par l'Organisation.

L'utilisation de restricteurs est obligatoire.

Les mises à jour des systèmes électroniques de gestion moteur vers des versions modernes sont autorisées (ex. Life, Motec ou équivalent).

### 4.3 Turbos et Suralimentation.

Toutes les voitures concernées doivent être équipées d'un système de suralimentation conforme aux spécifications de période du modèle présenté, (collecteur d'échappement, turbo et soupape de décharge). Lorsque des pièces spécifiques ne sont plus disponibles ou afin d'améliorer la fiabilité, des alternatives modernes pourront être utilisées en respectant l'apparence du montage d'origine.

### 4.4 Boîtes de vitesse

Toutes les voitures doivent être équipées d'une boîte de vitesse conforme et identique aux spécifications de période pour le modèle présenté.

## 4.5 Carburant, réservoirs et ravitaillements

### 4-5-1 Carburant et réservoirs

Le fournisseur de carburant est Sodifuel Racing, fournisseur du carburant Sunoco.

Sodifuel sera présent et assurera l'assistance pneumatique ainsi que la distribution de carburant sur chaque événement.

➤ Sodifuel: +33 4 73 83 96 26 – [info@sodifuel.com](mailto:info@sodifuel.com)

Le carburant est limité aux produits commercialement disponibles. Les mélanges spéciaux ou les boosters d'octane à base de toluène ne peuvent être utilisés.

A des fins de tests, le commissaire technique pourra exiger un échantillon de carburant à tout moment. Le refus de fournir un échantillon de carburant pourra entraîner des pénalités pour la voiture concernée.

Les réservoirs de carburant ne peuvent avoir plus de 5 ans. En cas de dépassement de la date limite des 5 ans, leur remplacement ou leur contrôle avec certification est obligatoire. Les certificats peuvent être demandés à tout moment par le commissaire technique.

Des contrôles de capacité des réservoirs pourront être réalisés sur demande des commissaires techniques à tout moment.

En cas de tonneau, une soupape de 200 mbar de type FIA doit être montée et connectée au réservoir.

Un coupleur étanche de carburant pour la vidange doit être installé sur le système de carburant. Les concurrents doivent pouvoir démontrer que le réservoir est vide, et qu'il peut être rempli sur demande pour en contrôler la capacité.

Tous les composants du système de carburant situés dans le cockpit, telles que les pompes à essence, doivent être recouvert par un siège passager, ou un couvercle en aluminium.

### 4-5-2 Ravitaillements (interdits pendant la course)

Tout ravitaillement en carburant doit se faire moteur éteint, sans présence du pilote à bord. Aucune autre intervention sur la voiture n'est possible tant qu'un ravitaillement en essence est en cours.

Les personnes déchargeant les acquisitions de données ou aidant le pilote à monter ou descendre de la voiture ne seront pas considérées comme travaillant sur la voiture. « L'assistant » pilote peut aussi nettoyer le pare-brise.

## 4.6 Eclairage et équipement électrique

Toutes les voitures doivent être équipées d'un système d'éclairage en état de marche.

Les voitures des catégories LMP1 et LMP2 doivent prendre le départ de chaque course avec leurs phares allumés durant toute la course.

Les voitures de la catégorie GT1A, GT1B, GT2A, GT2B, GT2C doivent allumer leurs phares en cas de faible visibilité ou de manque de luminosité.

Des feux stops doivent être montés et en ordre de marche.

**La présence d'un feu de type pluie FIA est obligatoire pour toutes les catégories.**

## 4.7 Limitation sonore.

Le bruit généré par la voiture ne doit pas dépasser 105 dB(A) (avec ou sans système de silencieux) aux trois quarts du régime maximum. Cette règle est applicable pour l'ensemble de la saison.

La mesure des décibels sera effectuée selon la méthode FIA suivante:

1 - Les mesures seront faites dans une zone dégagée et suffisamment silencieuse (bruit ambiant et bruit de vent inférieur(s) d'au moins 10db (A) au bruit à mesurer). Avant de procéder aux mesures, le moteur sera porté à sa température de fonctionnement,

2 - Le point de mesure du bruit sera situé à une distance de 50cm de la sortie de l'échappement, à un angle de 45° par rapport à l'axe du tuyau,

3 - Le Microphone sera placé à une hauteur comprise entre 50cm et 1 mètre du sol.

4 - Le moteur doit tourner aux  $\frac{3}{4}$  de son régime maximum. Ce régime sera vérifié à l'aide du compte-tour du véhicule, lui-même étalonné à l'aide d'un instrument indépendant si nécessaire. L'intensité maximale mesurée constituera le résultat de la mesure.

Les concurrents se trouvant dans l'impossibilité de respecter la restriction sonore imposée, devront obligatoirement en informer l'Organisation au plus tard **un mois** avant l'épreuve et lui proposer une alternative en motivant leur demande. L'Organisation se réserve le droit d'accorder une dérogation ponctuelle si la demande est justifiée. Le concurrent en sera informé.

## 4.8 Poids

Le poids de chaque voiture sera validé par l'Organisation avec comme base de référence la spécification d'origine.

Le poids sera mesuré sans pilote ni carburant, mais avec les pleins d'huile et d'eau.

## 4.9 Freins

Les voitures doivent présenter des freins (**disques et étriers**) utilisés en période sur le modèle.

Le concurrent doit apporter la preuve de l'utilisation en période sur le modèle. Document annexé à son Passeport Technique.

## 4.10 Garde au sol

La garde au sol, mesurée à tout moment, ne devra jamais être inférieure à 40mm avec réservoirs pleins et pilote à bord.

Cette mesure devra être respectée en tous points de la voiture. (Spoiler avant, fond plat, échappement et silencieux compris).

Les ressorts progressifs sont acceptés si montés en période.

Les ressorts antagonistes ou compensateurs (helpers) doivent être entièrement comprimés lorsque la voiture est à l'arrêt.

Le choix des amortisseurs est libre, mais tous les efforts doivent être faits pour veiller à ce que ceux qui sont montés sur la voiture ressemblent le plus possible aux modèles montés en période.

#### **4.11 Carrosserie et aérodynamique**

La configuration aérodynamique de la voiture doit être celle de l'année de spécification choisie et approuvée par le commissaire technique. Pour cette approbation, le concurrent devra fournir des photos d'un modèle identique lors d'une épreuve identifiée de l'année de spécification choisie, où seront visibles l'avant et l'arrière de la voiture (pare-chocs, splitter, diffuseur et aileron). Ces photos seront annexées au passeport technique.

Toute « moustaches » additionnelles, équerres latérales, etc. doivent être conformes aux éléments disponibles en période.

#### **4.12 Equipement radio.**

Un système de communication radio entre le pilote et le stand est autorisé.

#### **4.13 Transpondeur.**

Chaque voiture inscrite à la saison devra être équipée d'un transpondeur de type AMB.

#### **4.14 Sécurité**

Pour se conformer aux règlements techniques standard et aux règlements de la FIA, les normes de sécurité suivantes doivent être respectées :

**4-14-1** Le port d'un système de retenue de la tête approuvé par la FIA est obligatoire.

**4-14-2** Les casques intégraux doivent de préférence être portés avec la visière abaissée. Les casques ouverts sont fortement déconseillés. Le poids du casque doit pouvoir être contrôlé à tout moment et ne pas dépasser 1800 grammes. Toutes autres protections contre le feu et autres équipements doivent être aux normes FIA actuelles.

**4-14-3** Les systèmes d'extincteurs opérationnels pour voitures fermées et respectant la norme FIA (type AAAF, Zero 2000 ou Zero 360) sont autorisés. Ces systèmes ne doivent pas être connectés au système d'origine de la voiture. Le kit doit être monté en respectant les prescriptions de montage et en utilisant les tuyaux et gicleurs fournis. Le non-respect de ce montage annulera l'homologation du système.

**4-14-4** Les harnais de sécurité doivent être conformes à la norme FIA actuelle, ne pas avoir plus de 5 ans ni avoir subi de fortes contraintes (lors d'un accident par exemple).

**4-14-5** Il est de la responsabilité de chacun de vérifier tous les éléments de sécurité de la voiture et du pilote. Des contrôles pourront être effectués à tout moment.

#### **4.15 Test de criques et radiographie des composants**

Les équipes et concurrents doivent être conscients de la défaillance possible d'un composant dû à l'âge ou à l'usure. Il est de la responsabilité de chacun de maintenir les voitures dans le meilleur état possible par des contrôles minutieux et réguliers de la voiture.

Les concurrents doivent pouvoir fournir à tout moment les documents et preuves justifiant de la maintenance minutieuse de la voiture.

L'Organisation n'est pas responsable du contrôle des tests de criques et de radiographie des composants. Aucune responsabilité ne pourra lui être tenue à cet égard.

Le contrôle des éléments suivants est obligatoire afin de vérifier leur intégrité structurelle et la présence de corrosion :

- Triangles et bras de suspension,
- Eléments de suspension et supports de suspension,
- Colonnes de direction et éléments de direction en alliage léger,
- Porte-moyeux et moyeux,
- Pédales de frein,
- Roues.

Tous les composants listés ci-dessus doivent être testés et certifiés en utilisant une méthode appropriée au matériau et au type de construction de l'élément en question. Les certificats des tests pourront être demandés à tout moment par le Commissaire Technique. Chaque composant doit être clairement listé sur le certificat, mais il n'est pas nécessaire de marquer les éléments.

En cas d'accident, un nouveau certificat sera exigé pour l'élément de remplacement. Les certificats sont valables 2 ans à compter de la date du test (sauf approbation du Commissaire Technique) pour toutes les voitures des classes LMP1 et LMP2, et 3 ans pour les voitures des classes GT1A et B, et GT2A, B et C.

Il est fortement recommandé d'effectuer des tests similaires sur des éléments vitaux pour l'intégrité de la voiture et qui ne sont pas cités par ailleurs.

Les tests doivent être effectués selon les normes suivantes: BSI; DIN; ISO; ASTM

\* Détection des défauts de pénétration: BS 6443 et BSM 39; DIN 54152; ISO 3452

\* Détection des défauts par particules magnétiques: BSM 34; ASTM 709

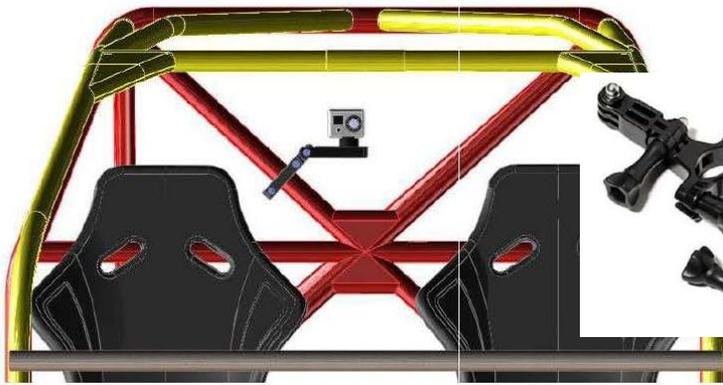
\* Détection des défauts par rayons X: BS 6072 et BSM 35; DIN 54111-1; ISO 557

#### 4.16 Caméras embarquées

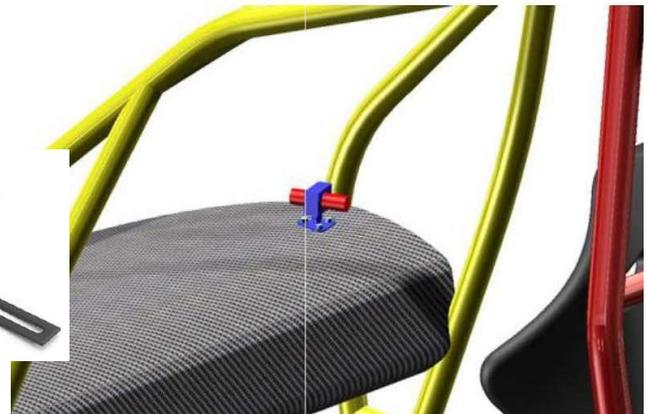
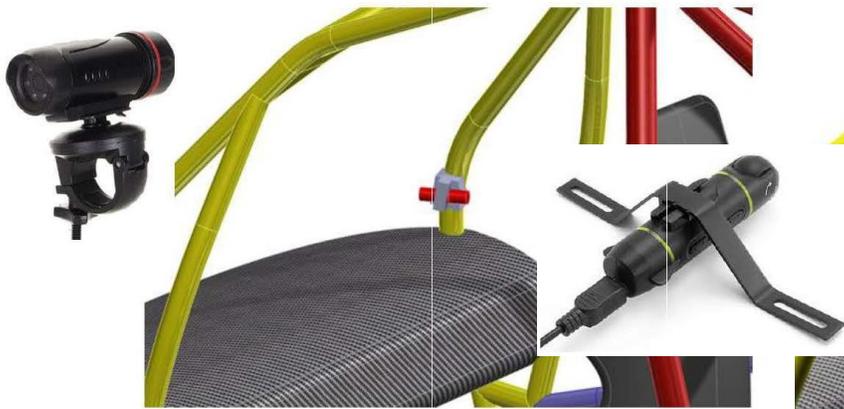
Le montage de caméra(s) embarquée(s) est autorisé. Le montage doit respecter les préconisations du Règlement Technique 2023 de la FFSA :

##### Caméra intérieure :

La fixation devra être de type rigide, située en arrière et au centre des dossiers c



Pour les caméras de type « Crayon » elles pourront être fixées sur le montant de l'arceau avant et le boîtier devra être fixé sur le plancher (idem fixation batterie) derrière les sièges.



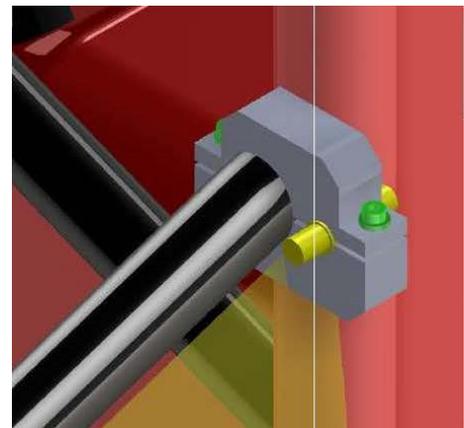
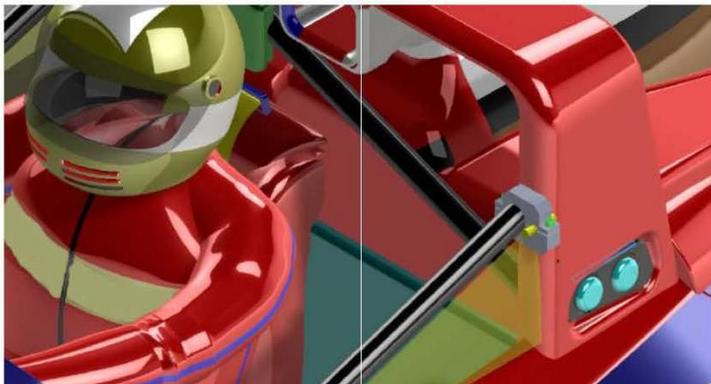
##### Caméra extérieure :

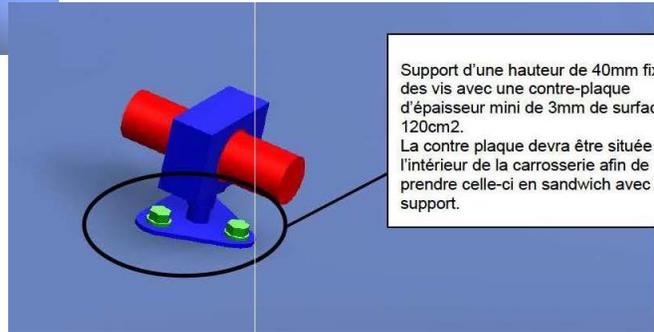
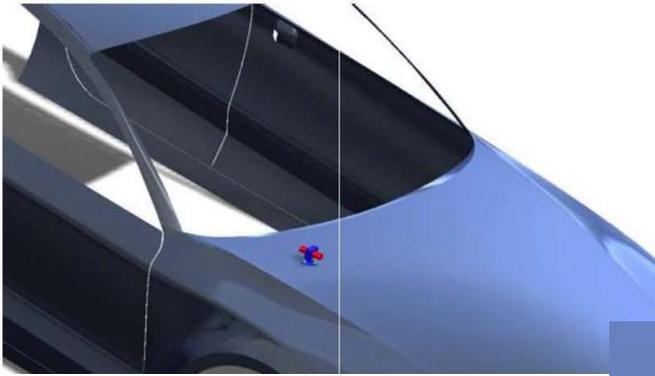
Seules les caméras de type « Crayon » seront admises à l'extérieur positionnées à l'intérieur du périmètre de la voiture en vue de dessus, la fixation devra être mécanique, dans le cas d'utilisation d'un support celui devra avoir une hauteur maximum de 40 mm, le boîtier devra être fixé sur le plancher à l'intérieur (idem fixation batterie) derrière les sièges pour les berlines et dans un endroit où le boîtier ne peut entrer en contact avec le corps du pilote pour les biplaces et monoplaces.

Les caméras devront être fixées mécaniquement sur leur support, les fixations par scotch, velcro sont interdites

Support de la caméra crayon fixé mécaniquement sur le tube d'arceau

##### Voitures ouvertes





Support d'une hauteur de 40mm fixé par des vis avec une contre-plaque d'épaisseur mini de 3mm de surface de 120cm<sup>2</sup>.  
La contre plaque devra être située à l'intérieur de la carrosserie afin de prendre celle-ci en sandwich avec le support.

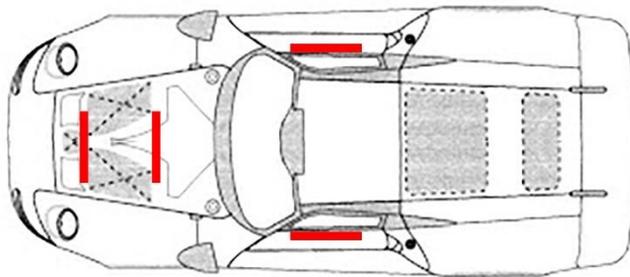
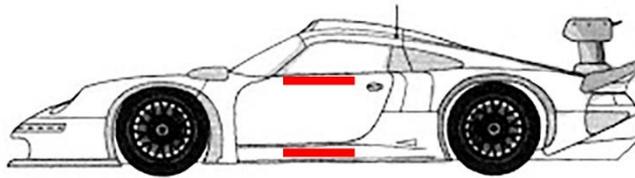
## Exemple de Fixations INTERDITES



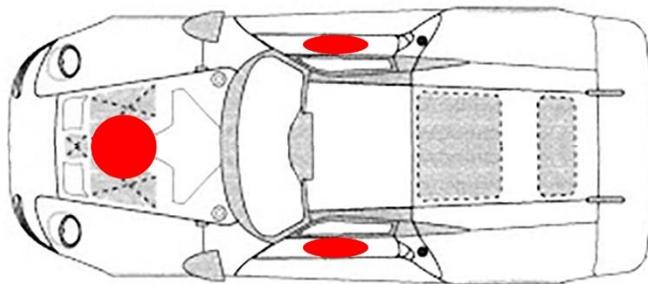
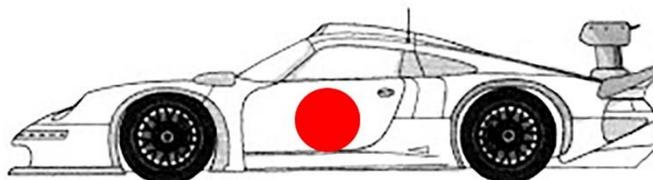
#### 4.17 Stickers officiels de la série

Les stickers (numéros de course, stickers de sponsors) qui seront remis lors des vérifications administratives devront impérativement être collés sur les voitures en respectant le schéma suivant :

- Fond de portière comportant le numéro de course et sponsors éventuels sur les côtés droit et gauche et sur le capot avant.



- Bandeau mentionnant les sponsors éventuels sur les côtés droit et gauche et sur le capot avant.



Tout manquement à ces règles pourra entraîner des pénalités sur décision du Collège des Commissaires sportifs.

#### Connaissance du règlement

Chaque concurrent et participant à la série Endurance Racing Legends confirme, par sa demande d'engagement, sa bonne connaissance du règlement défini ci-dessus.

# TABLEAU RECAPITULATIF DES PENALITES

## ENDURANCE RACING LEGENDS 2023

Les pénalités récapitulées ci-dessous sont celles prévues par le présent règlement. Elles seront appliquées par la Direction de Course sans notification préalable, dans la mesure où le Collège des Commissaires Sportifs ne décide pas de modifier les pénalités encourues. Toute pénalité non prévue par ce règlement sera décidée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Article	Description	Session	Pénalité
<b>SPORTIF</b>			
2. Engagements	Non-respect de l'esprit historique		Pouvant aller jusqu'à l'exclusion
4.7 Limitation sonore	Dépassement de la limite des 105 db(A)		Pouvant aller jusqu'à la disqualification
5. Publicité	Non-respect des règles de publicité		Pouvant aller jusqu'au refus de départ
6. Equipage	Composition de l'équipage		Se référer à l'Annexe Handicaps
8. Essais et Course	Non-respect de la route de course	Essais	1ère infraction : Avertissement 2ème infraction : Annulation meilleur temps de la séance 3ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance
		Course	1ère infraction : Avertissement 2ème infraction : 45 secondes ajoutées au temps de course 3ème infraction : 90 secondes ajoutées au temps de course
	Dépassement après passage sous damier	Essais	Annulation du meilleur temps
		Course	45 secondes ajoutées au temps de course
	Double passage sous damier	Essais	Annulation du meilleur temps
		Course	45 secondes ajoutées au temps de course
Franchissement de la ligne blanche en sortie des stands	Course	1 <sup>ère</sup> infraction : temps équivalent à un drive-through 2 <sup>ème</sup> infraction : 1 min de pénalité 3 <sup>ème</sup> infraction : à la discrétion des commissaires sportifs	
11. Procédure de départ	Dépassement avant la ligne chrono	Course	60 secondes à ajouter au temps de course par position gagnée
12.1 Vitesse dans pitlane	Dépassement de la vitesse autorisée	Essais privés	1ère infraction : Arrêt 30s dans zone stop & go moteur allumé 2ème infraction : Arrêt 2m dans zone stop & go moteur éteint 3ème infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs
		Essais qualifs	1ère infraction : Annulation meilleurs temps de la séance 2ème infraction : Annulation de tous les temps de la séance 3ème infraction : A la discrétion des Commissaires Sportifs
		Course	Dépassement <=10km/h : temps équivalent à un drive through Dépassement >10km/h et <= 15km/h : 1min de pénalité Dépassement >15km/h : 1min30s de pénalité
12.2 Ravitaillement	Interdit	Course	Jusqu'à exclusion
12.3 Changement pilote Temps d'arrêt	Arrêt hors fenêtre	Course	+ 1 tour
	Pas d'arrêt	Course	+ 3 tours
	Arrêt sur pitlane ailleurs qu'au stand	Course	Décision du Collège
	Arrêt inférieur au minimum indiqué	Course	3 fois la différence du temps constatée
13.7 Drapeau jaune	Dépassement sous drapeau jaune	Essais	Recul de 4 places sur la grille
		Course	Equivalent en temps d'un drive-through selon la longueur de la pitlane, sauf avis contraire des Commissaires sportifs.

Pour toute infraction, le Collège des Commissaires Sportifs peut décider le retrait de points au classement saison en lieu et place d'une pénalisation sportive.

Dans le cas de l'application d'une pénalité en temps, celle-ci sera transformée en nombre de tour(s) et en temps prenant comme référence le meilleur temps en course du concurrent. Le classement sera alors révisé en retranchant le nombre de tour(s) de pénalité au nombre de tours effectués et en ajoutant le temps de pénalité restant au temps total de la course.

# ANNEXE 2

## Attribution des points / Classement final

### Classement Voitures

- Il sera établi neuf classements au terme de la saison
  - Classe LMP1A : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP1/LMP875/WSC/LMP900/LMGTP de 1994 à 1999
  - Classe LMP1B : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP1/SR1/LMP900/LMGTP de 2000 à 2005
  - Classe LMP2A : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP2/ LMP650 de 1994 à 1999
  - Classe LMP2B : Voitures de type LMP dont (non exhaustif) : LMP2/SR2/LMP675 de 2000 à 2005
  - Classe GT1A : Voitures de type GT1/GTS (ACO/FIA) ou GTS-1 (IMSA) de 1994 à 1999
  - Classe GT1B : Voitures de type GTS/GT1 (ACO) ou GT/GT1 (FIA) de 2000 à 2010
  - Classe GT2A : Voitures de type GT2/GT (ACO/FIA) ou GTS-2 (IMSA) de 1994 à 1999
  - Classe GT2B : Voitures de type GT/GT2 (ACO) ou N-GT/GT2/G2 (FIA) de 2000 à 2005
  - Classe GT2C : Voitures de type GT2 (ACO) ou GT2/G2 (FIA) de 2006 à 2010
- Pour être classée, la voiture doit avoir parcouru 75% de la distance franchie par le vainqueur.
- Les points sont **attribués à l'équipage**.
- 6 voitures par classe au départ de chaque course sont nécessaires pour marquer la totalité des points de classement.
- A moins de 6 voitures par classe au départ, seule la moitié des points sera attribuée.
- A moins de 3 voitures par classe au départ, seul un quart des points sera attribué.
- Chaque équipage partant à une course inscrit automatiquement au classement saison un nombre de points équivalent au nombre de voitures ayant effectivement pris le départ de la course dans sa classe (limité au maximum à 20 voitures). Toute voiture prenant part aux essais ou aux qualifications sans prendre part à la course marquera la moitié de ces points (soit 10 points maximum).
- En cas de pénalités, ces points resteront acquis, les pénalités ou retraits de points ne pouvant s'appliquer que sur les points de classement à l'arrivée.
- Dans le cas de l'application d'une pénalité en temps, celle-ci sera transformée en nombre de tour(s) et en temps prenant comme référence le meilleur temps en course du concurrent  
Le classement sera alors révisé en retranchant le nombre de tour(s) de pénalité au nombre de tours effectués et en ajoutant le temps de pénalité restant au temps total de la course.
- Pour chaque course, les 10 premiers de chaque classe (LMP1A, LMP1B, LMP2A, LMP2B, GT1A, GT1B, GT2A, GT2B, GT2C) inscrivent au classement saison des points selon le barème ci-dessous

### **EXEMPLE: Le second d'une course de 14 voitures dans sa classe au départ marquera 14+18 points = 32 points**

<b>Position</b>	<b>Points au départ (= nombre de voitures admises au départ dans sa classe, limité à 20)</b>	<b>Points de classement à l'arrivée</b>	<b>Total de points</b>
<b>1er</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>34</b>
<b>2eme</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>32</b>
<b>3eme</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>30</b>
<b>4eme</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>28</b>
<b>5eme</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>26</b>
<b>6eme</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>24</b>
<b>7eme</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>22</b>
<b>8eme</b>	<b>14</b>	<b>6</b>	<b>20</b>
<b>9eme</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>18</b>
<b>10eme</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>16</b>
<b>11eme</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

- En cas d'égalité de points en fin de saison, le nombre de victoires sera pris en compte, puis le nombre de 2nde places, puis de 3ème, et ainsi de suite.
- A l'issue de la saison les **3 premiers pilotes** de chacune des **neuf catégories** seront récompensés lors d'une remise des prix.

# ANNEXE HANDICAPS

## Règles des pilotes Elite et voitures dites « Continuations »

### 1 – Règle des pilotes Elite :

Tout équipage comportant au moins un pilote, non propriétaire de la voiture, se trouvant dans l'une des situations listées dans le tableau ci-dessous se verra appliquer un handicap en temps supplémentaire pendant l'arrêt obligatoire en course :

*Any crew composed of at least one driver, not owner of the car, in one of the situations listed in the table below will be subject to a time handicap during the mandatory stop:*

Handicap de temps - course jusqu'à 1 heure (en secondes)

*Time handicap - Up to 1h race (in seconds)*

	Classement FIA FIA Categorisation	Pas de classement / No classification (mais palmarès en course moderne /but effective background in modern racing )	SILVER	GOLD	PLATINUM
Age					
Moins de 30 ans <i>Less than 30 years old</i>		50 sec	50 sec	50 sec	50 sec
Moins de 40 ans <i>Less than 40 years old</i>		30 sec	30 sec	40 sec	50 sec
Moins de 60 ans <i>Less than 60 years old</i>		20 sec	20 sec	30 sec	40 sec

Handicap de temps - course de plus d'1 heure (en secondes)

*Time handicap - Above 1h race (in seconds)*

	Classement FIA FIA Categorisation	Pas de classement / No classification (mais palmarès en course moderne /but effective background in modern racing )	SILVER	GOLD	PLATINUM
Age					
Moins de 30 ans <i>Less than 30 years old</i>		80 sec	80 sec	80 sec	80 sec
Moins de 40 ans <i>Less than 40 years old</i>		50 sec	50 sec	60 sec	70 sec
Moins de 60 ans <i>Less than 60 years old</i>		30 sec	30 sec	40 sec	50 sec

Dans le cas d'un équipage de deux pilotes, non propriétaires de la voiture, se trouvant chacun dans l'une des situations listées ci-dessus, les handicaps s'additionneront.

*In the case of a crew composed of two drivers, not owners of the car, each finding themselves in one of the situations listed above, the handicaps will be added.*

### 2 – Règles des voitures considérées comme Continuation :

Les autos considérées et/ou identifiées comme répliques ou continuations pourront être acceptées à courir sur la seule décision de l'Organisation.

Seule l'Organisation sera à même de déterminer si une auto doit être considérée comme réplique ou continuation.

Les continuations seront identifiées par un « C » apposé à la description de la voiture sur les documents officiels.

Les autos considérées et/ou identifiées comme répliques ou continuations se verront attribuer un handicap en temps supplémentaire lors de l'arrêt obligatoire en course selon le tableau ci-contre :

*Cars considered and/or identified as replicas or continuations will be allowed to race at the Organisation's discretion.*

*The Organisation will alone be able to determine whether a car should be considered a replica or continuation.*

*Continuations will be identified with a "C" added to the description of the car on all official documents.*

*Cars considered and/or identified as replicas or continuations will be handed a time penalty to be served during the mandatory pitstop in the race following the opposite table.*

Durée de la course <i>Length of the race</i>	Handicap (en secondes/ in seconds)
Jusqu'à 45 minutes <i>Up to 45 minutes</i>	30 sec
Jusqu'à 60 minutes <i>Up to 60 minutes</i>	40 sec
Jusqu'à 90 minutes <i>Up to 90 minutes</i>	60 sec
Jusqu'à 120 minutes <i>Up to 120 minutes</i>	80 sec